

3114

MISSIONS
COMMUNES



POINTS DE
SPÉCIFICITÉS

POINTS COMMUNS ET SPÉCIFICITÉS

Le 3114 et Vigilans tirent leur complémentarité à la fois de leur mission commune et de leurs spécificités. C'est à la condition de la reconnaissance de cette convergence d'ambition et de ces particularités d'action que peut être conçue une articulation réellement opérationnelle, et donc une mise en synergie.

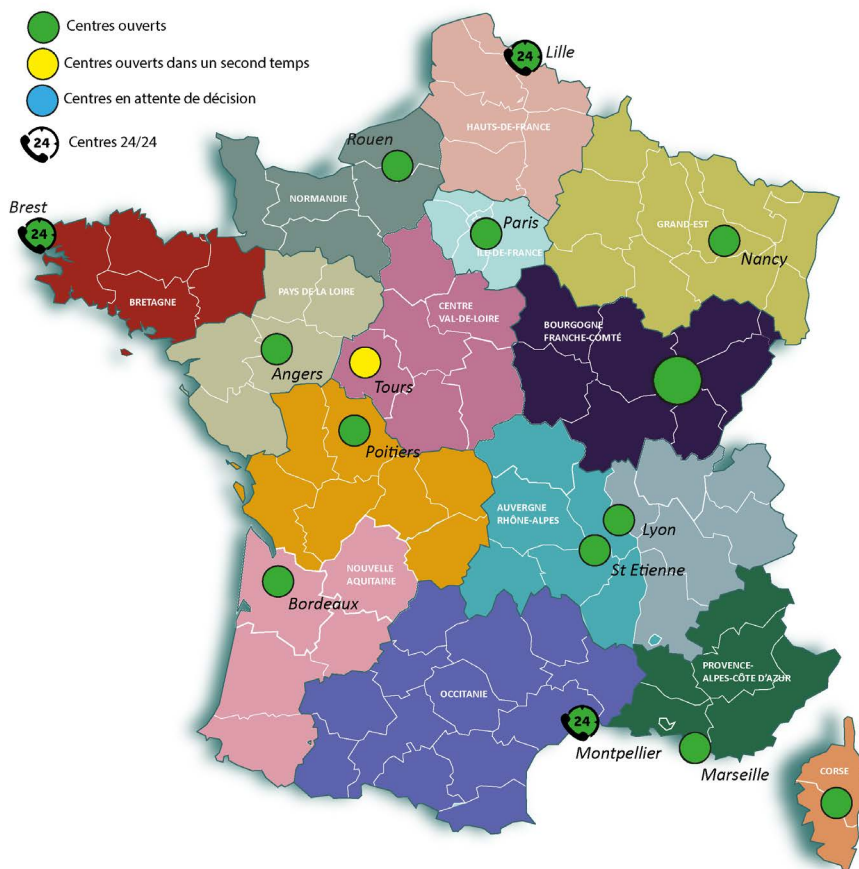
| | 3114 | Vigilans |
|---|--|---|
| Visée | <ul style="list-style-type: none"> Prévenir les tentatives de suicide et le suicide | <ul style="list-style-type: none"> Prévenir les réitérations suicidaires et le suicide |
| Niveau de prévention | <ul style="list-style-type: none"> Prévention primo-secondaire Ressource pour les actions de prévention universelles, sélectives et ciblées | <ul style="list-style-type: none"> Prévention tertiaire Prévention ciblée |
| Public-cible | <ul style="list-style-type: none"> Personnes en situation de détresse psychique et/ou présentant des idées suicidaires Personnes inquiètes pour un proche quant à un risque suicidaire Personnes exposées à un suicide Professionnels | <ul style="list-style-type: none"> Personnes ayant fait une tentative de suicide (suicidants) et sortant des urgences ou d'un service hospitalier d'un établissement partenaire |
| Principes d'action | <ul style="list-style-type: none"> Réponse à toute demande d'aide relative à la détresse psychique et aux conduites suicidaires Information et soutien des professionnels impliqués dans la prévention Démarche pro active envers les professionnels et partenaires du territoire d'implantation du centre répondant Implantation dans les écosystèmes locaux par un large travail de réseau sanitaire, médico-social, social et associatif Potentialisation des actions de la stratégie globale de prévention du suicide | <ul style="list-style-type: none"> Maintien du lien et prolongation de la sollicitude vigile du système de soin après un geste suicidaire Mobilisation et soutien des professionnels impliqués dans l'accompagnement des personnes suicidantes |
| Modalités d'action auprès du public-cible | <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'une ligne téléphonique tenues par des professionnels formés <ul style="list-style-type: none"> Accès universel Disponibilité 24/24 7j/7 Depuis l'ensemble du territoire Possibilité d'appels ponctuels de suivi post-orientation ou post-intervention <p>NB. Le 3114 ne procède pas au suivi de ses usagers au-delà des modalités d'actions décrites ci-dessus</p> | <ul style="list-style-type: none"> Remise d'une carte-ressource avec le numéro d'une ligne tenue par des professionnels formés <ul style="list-style-type: none"> Accès aux personnes suicidantes et à leurs proches Disponible à heures ouvrées du lundi au vendredi À terme, depuis l'ensemble du territoire Mise à disposition de l'équipe à travers une veille de 6 mois Recontact téléphonique systématique à J10-J21 lorsque la tentative de suicide n'est pas la première Recontact téléphonique systématique à M3 Recontacts épistolaires lorsque la personne n'est pas joignable par téléphone ou lorsque jugé pertinent Possibilité d'appels ponctuels sortants post-orientation ou post-intervention <p>NB. Vigilans ne procède pas au suivi de ses usagers au-delà des modalités d'actions décrites ci-dessus</p> |

| | | |
|--|--|--|
| Modalités d'action auprès de la communauté et des professionnels | <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'ancrage territorial portées par le-la médecin responsable, le-la chargé-e de mission et un.e assistant.e social.e : <ul style="list-style-type: none"> • travail de réseau avec les partenaires du territoire • travail d'inscription dans les instances de démocratie sanitaire, sous le pilotage des ARS • Articulation aux différents pans de la stratégie globale de prévention du suicide et positionnement comme ressource | <ul style="list-style-type: none"> • Action de réseau autour des personnes accompagnées portée par le médecin responsable et les vigilanseurs |
| Missions auprès du public-cible | <ul style="list-style-type: none"> • Accueil • Écoute • Information • Évaluation • Orientation • Intervention • Secours • Conseil aux professionnels | <ul style="list-style-type: none"> • Accueil • Écoute • Évaluation • Orientation • Intervention • Secours • Information sur le 3114 |
| Unité opérationnelle | <p>Le centre de réponse Composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • répondants psychologues ou infirmier.e.s (1 à 4 par poste) • un médecin responsable • un chargé de mission réseau • un.e assistant.e social.e • un.e secrétaire • un.e cadre de santé | <p>Le centre Vigilans Composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vigilanseur.euse.s psychologues ou infirmier.e.s (1 à 4 par poste) • un médecin responsable • un.e secrétaire • un.e cadre de santé |
| Déploiement, animation et coordination au national | <ul style="list-style-type: none"> • Pôle national porté par le CHU de Lille • Coordinateur national : Pr Pierre Thomas • Comité de pilotage présidé par la DGS | <ul style="list-style-type: none"> • Mission nationale d'appui porté par le CHU de Lille • Coordinateurs nationaux : Pr Guillaume Vaiva et Dr Christophe Debien, assistés de Mme Elise Cleva • Comité de pilotage présidé par la DGS |
| Déploiement, animation et coordination au local | <ul style="list-style-type: none"> • Centre de réponse placé sous la coordination d'un médecin responsable • Accompagnement du déploiement par une mission d'appui spécifique • Inscription dans le pilotage de la stratégie de prévention du suicide pilotée par l'ARS | <ul style="list-style-type: none"> • Centre Vigilans placé sous la coordination d'un médecin responsable • Accompagnement du déploiement par la mission nationale d'appui porté par le CHU de Lille • Inscription dans le pilotage de la stratégie de prévention du suicide pilotée par l'ARS |
| Déploiement, animation et coordination au local | <ul style="list-style-type: none"> • Centre de réponse placé sous la coordination d'un médecin responsable • Accompagnement du déploiement par une mission d'appui spécifique • Inscription dans le pilotage de la stratégie de prévention du suicide pilotée par l'ARS | <ul style="list-style-type: none"> • Centre Vigilans placé sous la coordination d'un médecin responsable • Accompagnement du déploiement par la mission nationale d'appui porté par le CHU de Lille • Inscription dans le pilotage de la stratégie de prévention du suicide pilotée par l'ARS |
| Origine et cadrage institutionnel | <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projet de la DGS sur cahier des charges • Cadrage projet donné par l'annexe à la circulaire N° DGS/SP4/2022/171 du 6 juillet 2022 • Financement ONDAM | <ul style="list-style-type: none"> • Généralisation à la suite d'une expérimentation dans les Hauts-de-France • Cahier des charges • Financement ONDAM |

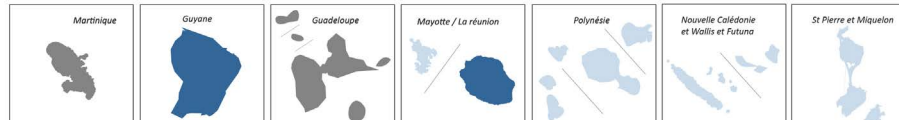
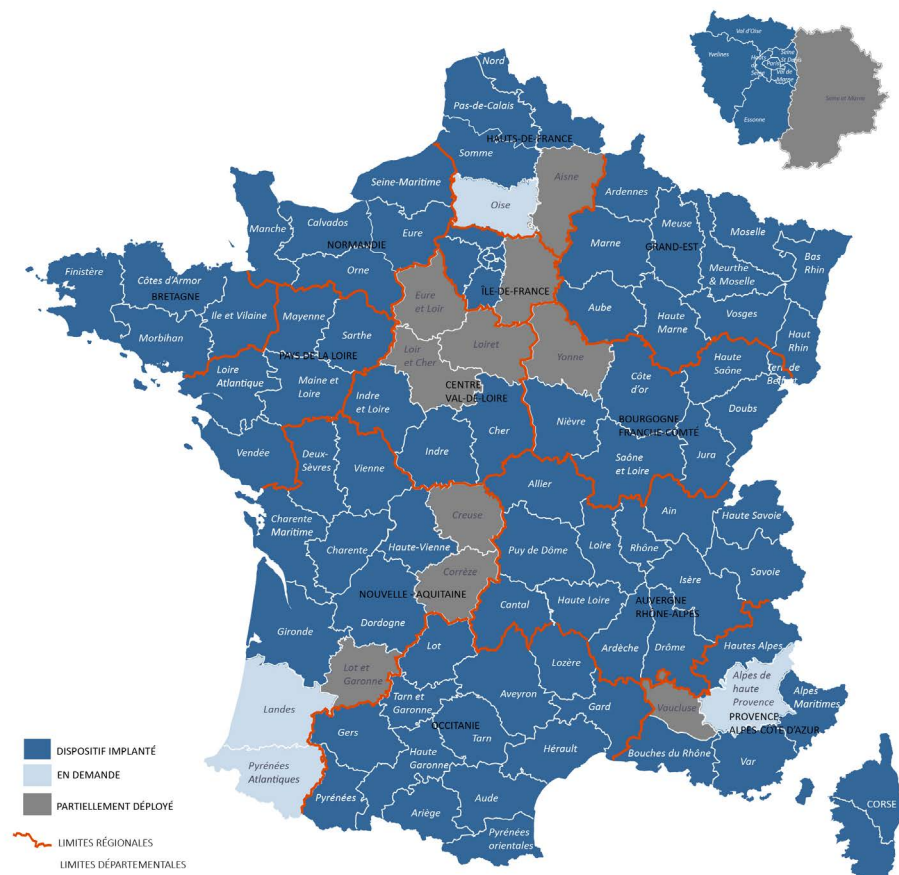
ORGANISATION TERRITORIALE

3114

Carte de l'ouverture des centres régionaux au 10/03/2023



Déploiement du dispositif VigilanS en France



ARTICULATION DES VISÉES ET PUBLICS CIBLES

3114

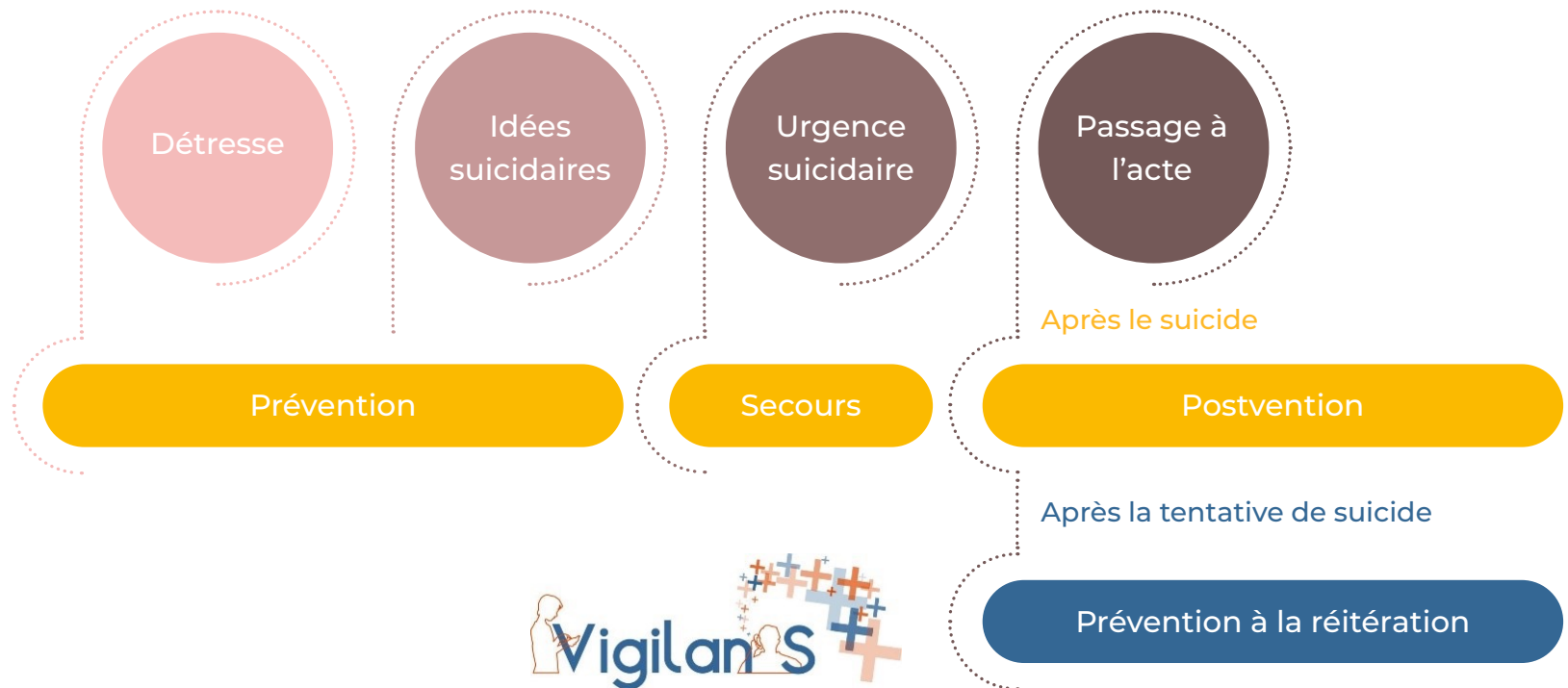
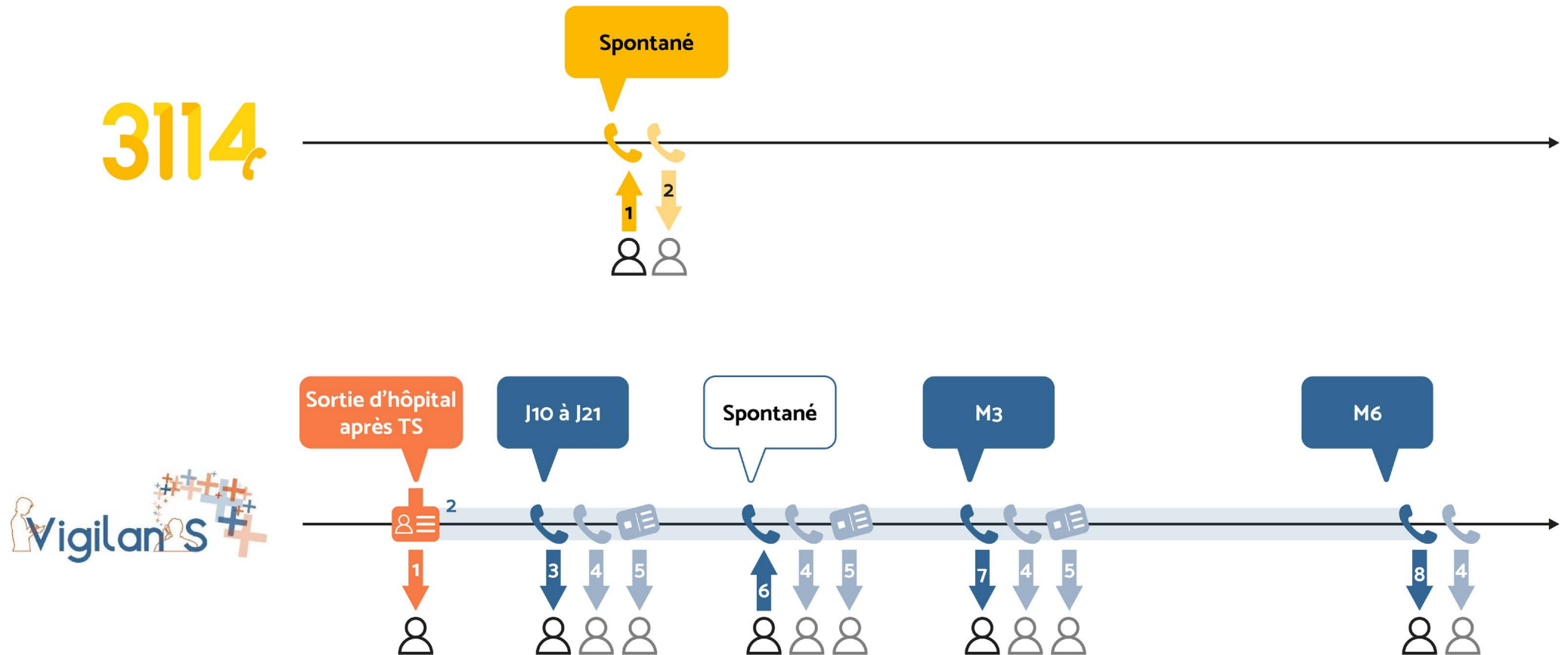


ILLUSTRATION DES MODALITÉS D'ACTION DU 3114 ET DE VIGILAN S AUPRÈS DU PUBLIC-CIBLE



3114 : 1. Réponse aux appels entrant de recours ; 2. Possibilité d'appel sortant post-orientation et/ou post-intervention.

Vigilans S : 1. Remise d'une carte-ressource ; 2. Veille ; 3. Recontact téléphonique systématique lorsque la tentative de suicide n'était pas la première ; 4. Possibilité d'appel sortant post-orientation et/ou post-intervention ; 5. Possibilité de recontact épistolaire lorsque la personne n'est pas joignable ou lorsque jugé nécessaire ; 6. Réponse aux appels entrant spontanés de recours ; 7. Recontact téléphonique systématique à 3 mois ; 8. Recontact téléphonique systématique de clôture de veille.